

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/071/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec L'association Corus – Centre Pierre Mendès France – 3, rue Beauregard – 25 000 Besançon – pour 1 représentation tout public du spectacle « *Il était une nuit* », donnée par la compagnie A Bocca Cuisa, prévue le samedi 16 mars 2024 à 20H au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec L'association Corus – Centre Pierre Mendès France – 3, rue Beauregard – 25 000 Besançon – pour 1 représentation tout public du spectacle « *Il était une nuit* », donnée par la compagnie A Bocca Cuisa, prévue le samedi 16 mars 2024 à 20H au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à 2 850 € HT (TVA 5,5%).

Le Théâtre du Château prendra en charge également:

- Les frais de transport à hauteur de 531 € HT.
- L'hébergement pour 5 personnes aux appartements de la ville pendant la période d'accueil.
- Les frais de repas pour 5 personnes sur la période d'accueil.
- Les droits d'auteurs SACEM/SACD

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 8 mars deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

